

« PHOTOCOPIAGE » OU PARTAGE À HAUT DÉBIT ?

Retour sur une expérience : LilyPond

Partager ? En pleine discussion sur les droits d'auteurs, l'éclairage d'un jeune compositeur nous emmène sur les chemins des logiciels libres : l'art en mouvement... La culture accessible à tous ?

Le désir d'un auteur est de se faire connaître, de faire partager son art, d'être joué. Là était tout le rôle d'un éditeur, d'un libraire. Avec l'évolution de l'informatique, l'apparition de logiciels d'écriture de partition comme Finale (payant et souvent piraté) ou Lilypond free (logiciel libre), tout auteur peut se révéler son propre éditeur. Avec Internet, l'auteur peut aussi en assurer la diffusion. Reste encore un domaine aux éditeurs : la commercialisation et la traque à la fraude.

Dans le domaine du disque, les "majors" traquent sur Internet les "petits jeunes" qui mettent leur "production" sur *You Tube* pour dénicher le "chanteur" qui "va monter". Comme Sliimy, chanteur pop de Saint-Etienne qui s'est fait repérer à la suite des 300 000 branchements sur le site Myspace où il avait enregistré sa prestation. Les éditeurs feront-ils de même, repérer les auteurs de demain sur Internet ?

L'apparition de ces nouvelles technologies pourront-elles être utilisées à des fins pédagogiques tout au moins pour l'étude des œuvres tombées dans le domaine public ? seront-elles une aide à la création ?

Ne privons pas les jeunes de cette immense connaissance que l'on peut trouver sur Internet, apprenons-leur à mieux s'en servir et à décoder les codes.

Point de vue d'un jeune compositeur Valentin Villenave qui,

Il faut « savoir parler » à Lilypond...

À l'origine de LilyPond, une idée simple et audacieuse : rien ne doit venir vous distraire de la musique que vous écrivez. Au lieu de placer vous-même les notes sur la portée, et donc de vous soucier de mise en page ou de typographie, vous devez simplement dire quelle musique vous voulez écrire et c'est LilyPond qui se chargera, au moyen de règles subtiles (que vous pouvez affiner si besoin), de calculer lui-même la mise en page idéale.

Concrètement, il vous suffit donc de taper les notes et le rythme dans un fichier appelé "source". LilyPond lit ensuite ce fichier et vous livre votre partition prête à être imprimée (format PDF, PS), mise en ligne (format PNG, SVG), ou écoutée (format MIDI).

Il faut donc « savoir parler » à LilyPond, au moyen d'une syntaxe intuitive et extensible à l'infini.



© Conservatoire, droits réservés

à 25 ans, a déjà, à son actif, un opéra monté à Montpellier en 2009...

Qui de nous n'a jamais rêvé du jour où la musique, et la culture au sens large, seraient accessibles à tous ? Selon Valentin Villenave, compositeur et spécialiste des licences Libres, ce jour est proche.

LA MUSIQUE LIBRE, C'EST MAINTENANT !

Originellement censé favoriser la création et l'innovation, le soi-disant "droit d'auteur" a évolué, ces deux derniers siècles, pour aujourd'hui conduire à des situations absurdes. La traque des photocopies de partitions, hantise des enseignants et élèves, en est un bon exemple. Toute édition vieille de moins d'un siècle est "protégée" : cela inclut Ravel ou

Originellement censé favoriser la création et l'innovation, le soi-disant "droit d'auteur" a évolué, ces deux derniers siècles, pour aujourd'hui conduire à des situations absurdes.

Satie mais également les œuvres posthumes de Chopin ou toute édition récente de Mozart ou Bach. De plus, interpréter de la musique "contemporaine" (Ravel, Satie...) hors de votre cercle de famille est interdit. Nombre d'enseignants commettent d'insoutenables (et potentiellement ruineuses) infractions, autorisant leurs élèves à jouer "La Panthère Rose" à l'audition de fin d'année. Même laisser vos bambins chanter en chœur "Joyeux Anniversaire" lors d'une fête est passible d'une amende.

En allongeant toujours plus la durée du copyright (50, 70, 90 ans...), le législateur semble penser davantage à l'intérêt des industries culturelles qu'à celui des auteurs. Énorme problème pédagogique, gros souci financier (le "budget partitions" des parents, le racket annuel des timbres SEAM pour les conservatoires), le droit d'auteur est aussi un danger pour les démocraties occidentales qui contrôlent de plus en plus leurs citoyens. C'est inéluctable : renforcer le "droit d'auteur" ne se fera qu'au détriment des libertés civiles.

À cet état de fait, deux réponses possibles. S'organiser politiquement pour que la loi évolue : notons le Parti Pirate, récemment entré au Parlement Européen. Ou bien agir auprès des auteurs et artistes : c'est le rôle des licences Libres.

DU COPYRIGHT AU COPYLEFT

Dans les années 1980, des informaticiens commencent à publier leurs programmes en accordant certaines libertés à l'utilisateur : liberté de dupliquer et distribuer à volonté le programme, liberté de le modifier pour corriger des bugs ou l'adapter à ses besoins... Ces libertés sont détaillées dans un document appelé "licence", qui accompagne toute copie du programme : ainsi, au fil des améliorations et bifurcations, le logiciel restera-t-il Libre pour tous ses utilisateurs et contributeurs.

L'état d'esprit "privateur" du copyright traditionnel exige des citoyens qu'ils renoncent à certaines de leurs libertés (interdiction de prêter un logiciel, etc.) Mais avec le "copyleft", c'est l'auteur qui fait certaines concessions et choisit parmi l'éventail des licences Libres le degré exact de liberté qu'il est prêt à accorder : le public aura-t-il le droit de copier mon œuvre ? De la modifier ? De la vendre ? etc.

Dans le domaine informatique, les avantages sont innombrables : constamment débuggés et améliorés par chacun, les logiciels Libres (tels que Firefox, OpenOffice, GNU/Linux) sont aujourd'hui les plus fiables et les plus rapides, en plus d'être librement accessibles.

Dans le domaine de la culture, des projets comme WikiSource, Gutenberg, Internet Archive ou Wikipédia démontrent le sérieux et la solidité du modèle Libre. Si de nombreux musiciens ont fui les carcans privés comme la SACEM pour publier leurs enregistrements sur des plates-formes Libres telles que jamendo.com ou dogmazic.net (respectivement 20 000 et 2 000 albums), il manquait une solution adaptée à la musique écrite.

DE LA GRAVURE À LILYPOND

L'édition musicale pose un problème particulier. Autrefois gravées à la main par des maîtres graveurs (d'où leur prix), les partitions sont aujourd'hui éditées par informatique. Le coût de fabrication a beaucoup diminué (mais non le prix de vente) ainsi, malheureusement, que la qualité de gravure (le répertoire pédagogique est particulièrement bâclé). Barres de mesures trop régulières, hampes mal placées, altérations empilées sommairement, aspect mécanique et rébarbatif... L'édition informatique fait pâle figure à côté des artisans d'autrefois.



© Conservatoire, droits réservés

En 1996, deux étudiants hollandais écrivent un petit logiciel qui tente d'égaliser le travail des maîtres graveurs. C'est bien vu, mais limité, et l'histoire pourrait s'arrêter là. Mais... ils publient ledit programme sous licence Libre.

L'enthousiasme des musiciens et "bidouilleurs" bénévoles du monde entier fera le reste, chacun apportant ses idées, suggestions et améliorations. Aujourd'hui, LilyPond est le plus complet et le plus performant des logiciels d'édition musicale. Librement installable sur toute plate-forme, il compte des milliers d'utilisateurs et des centaines de contributeurs, et permet aussi bien de réaliser sans peine des partitions simples (deux heures suffisent pour débiter) que des ouvrages de centaines de pages, mêlant texte, graphiques, notations contemporaines ou médiévales.

Grâce à sa licence, l'œuvre peut non seulement être téléchargée et reproduite gratuitement, mais son code source peut aussi être modifié à volonté : arrangements pour orchestre d'élèves, traduire les paroles, voire inventer une nouvelle œuvre, tout cela est possible et encouragé.

Des perspectives s'ouvrent ainsi pour libérer la culture. Là où les bibliothèques numériques Libres telles que imslp.org ou cpdl.org n'ont que le droit de numériser des partitions vieilles de plus d'un siècle, sans pouvoir remédier à leur délabrement ou à leurs erreurs, LilyPond permet aux musiciens d'éditer leurs propres partitions, de les corriger et les adapter à volonté.

Ainsi, le projet Mutopia héberge des milliers de partitions sous licences Libres, téléchargeables en PDF mais aussi sous forme de code LilyPond : rien de plus aisé que de corriger une articulation, traduire les indications de tempo ou même arranger l'œuvre pour d'autres instruments.

Les enseignants, jusque-là contraints d'utiliser des copies "pirates" de Finale ou Sibelius, disposent maintenant d'un outil Libre et légal pour fabriquer leur matériel pédagogique : dictées à parties manquantes, transcriptions... LilyPond peut même être distribué aux élèves pour des exercices à la maison ou des travaux collaboratifs.

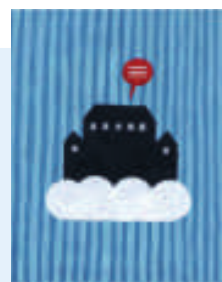
Quelques mots sur l'Opéra « Affaires Étrangères »

Valentin Villenave (découvrez sa biographie en ligne ! et sur www.fnapec.com) est partisan de la libre circulation de l'information. Pour lui : « un auteur ne détient pas de vérité définitive sur son œuvre », celle-ci doit vivre sa propre vie, être récupérée, tritu-rée, adaptée au goût de chacun, pourvu que le géniteur de l'œuvre ne soit jamais oublié.

Sa partition est libre d'accès sur Internet. Depuis la réalisation en février 2009, Valentin a reçu différentes offres de compositeurs, chanteurs qui désirent adapter son œuvre ou la mettre à leur répertoire. Un échange se crée. Des étudiants, élèves de conservatoire lui écrivent pour lui demander des conseils pour écrire des partitions. Sans Internet et son puissant pouvoir de diffusion, le ténor anglais ou le musicien chinois n'aurait jamais connu l'existence de cette partition.

Par contrat, Valentin Villenave a imposé que l'Opéra de Montpellier mette en ligne l'intégralité de la production de l'opéra monté en février 2009. Une première dans ce milieu mais peut-être pas la dernière. Ce que l'on perd en pseudo droit est peut-être gagné par l'immense publicité qui en découle. On ne peut pas désirer ce que l'on ne connaît pas. Favorisons la connaissance nous ne ferons qu'en renforcer l'appétit.

Sur ce site, vous trouverez la partition, les images et plus tard la vidéo de l'opéra : <http://valentin.villenave.info/opera/>



Affiche de l'opéra Affaires Étrangères.
Dessin de Jochen Gerner.

MA PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE LILYPOND

C'est en 2006, à 21 ans, que j'ai appris à me servir de LilyPond. J'écrivais alors mon premier opéra (*Affaires Étrangères*) avec l'auteur de bande dessinée Lewis Trondheim et j'avais déjà édité 200 pages de la partition avec un logiciel "piraté", lorsque l'Opéra de Montpellier se déclara intéressé. Fort de cette légitimité inattendue, je proposai à l'Opéra d'éditer ma partition moi-même et de la publier sous une licence alternative. Contournant éditeur, SACEM, SACD, tout le monde y gagnait... mais l'essentiel était l'avenir de l'ouvrage : grâce à sa licence, il peut non seulement être téléchar-

gé et reproduit gratuitement, mais son code source peut aussi être modifié à volonté : arrangements pour orchestre d'élèves, traduire les paroles, voire inventer une nouvelle œuvre, tout cela est possible et encouragé. La licence de la partition s'étendant à toutes les œuvres dérivées, il est même possible de prendre l'enregistrement audio ou vidéo de l'opéra pour le "remixer", à condition bien sûr de créditer tous les artistes impliqués.

De même que nos enfants ne nous appartiennent pas, un auteur ne détient pas de vérité définitive sur son œuvre. Les licences Libres remettent l'Art en mouvement, comme il n'aurait jamais dû cesser de l'être - aucun compositeur du XVIII^e siècle n'aurait pu exercer avec les lois d'aujourd'hui : Bach n'aurait pas transcrit Vivaldi, Telemann n'aurait jamais rien publié et Mozart aurait probablement fini sous les verrous ! Aujourd'hui, les citoyens peuvent se réapproprier l'art et la connaissance. Et ce qui leur donne ce pouvoir, c'est par un mot français qu'on le désigne dans le monde entier : le mouvement Libre. •

Valentin Villenave

Au conservatoire supérieur de Badajoz, en Espagne, Francisco Vila, professeur, enseigne Lilypond.

« Sans vouloir vous ennuyer avec la philosophie du logiciel Libre, je dois dire que je ne lui trouve pas d'alternatives quand il s'agit d'éducation.

Éditer de la musique est une tâche courante, appréciée et profitable pour les élèves musiciens ; c'est là que le logiciel GNU LilyPond entre en scène... Tout ce que veut un musicien, c'est que sa musique soit imprimée avec la meilleure qualité possible : LilyPond fait cela, de façon simple et presque magique. »

Lire l'entretien sur le site www.fnapec.com

